

Nouvelles

Jacques Saint-Pierre

Numéro 148, hiver 2022

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/98557ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (imprimé)

1923-0923 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Saint-Pierre, J. (2022). Nouvelles. *Cap-aux-Diamants*, (148), 66–67.

COVID-19 : DES ASSOUPPLISSEMENTS POUR LE MILIEU CULTUREL



ACTIVITÉ DE PRESSE

Jeudi 30 septembre 2021

Salle Evelyn-Dumas

(https://www.youtube.com/watch?v=NIP10D_zG5c&t=566s).

Le ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Christian Dubé, a annoncé, le 30 septembre dernier, des assouplissements aux mesures sanitaires concernant les salles de spectacle, les rassemblements publics et les auditoriums sportifs et culturels. La capacité d'accueil n'est plus restreinte, mais le passeport vaccinal est requis des spectateurs. Ces modifications découlent de nouvelles recommandations de la Direction de la santé publique et elles sont entrées en vigueur le 8 octobre.

En ce qui concerne les bibliothèques et les musées, ces lieux sont exemptés de la mesure du passeport vaccinal exigé depuis le 1^{er} septembre pour avoir accès à plusieurs établissements, mais le port du masque reste obligatoire et le nombre de visiteurs est toujours limité. Dans les grandes institutions muséales, comme le Musée national des beaux-arts du Québec, le Musée de la civilisation ou encore Pointe-à-Callières, le billet horodaté est requis pour tous et l'achat en ligne est privilégié afin d'éviter le plus possible les échanges de monnaie.

DE LA COMMISSION DES LIQUEURS À LA SAQ : CENTENAIRE D'UNE SOCIÉTÉ D'ÉTAT

100 ans de bons conseils

Les 100 ans de la SAQ, c'est aussi 100 ans de conseillers passionnés. C'est pourquoi on a donné la parole à nos conseillers d'expérience.

(saq.com/fr/100-ans)



Fondée le 1^{er} mai 1921, la Société des alcools du Québec célèbre cette année son centenaire, ce qui en fait l'une des plus anciennes sociétés d'État du Québec encore en activité. Nommée d'abord la Commission des liqueurs du

Québec, elle était responsable de la vente des vins et spiritueux au Québec et de l'émission des permis de vente d'alcool aux hôtels et restaurants. Elle est devenue la Régie des alcools du Québec en 1961 et elle a adopté son nom

actuel en 1971. Afin de souligner son anniversaire, la SAQ a mis en ligne sur son site Web une série d'articles, de reportages et d'entretiens avec des personnalités.

L'historien et chroniqueur Laurent Turcot résume les 100 ans de la Société des alcools à travers une websérie de quatre vidéos, d'une durée totale d'un peu plus de vingt minutes. La série est diffusée sur le site de la SAQ et sur la chaîne de vulgarisation en histoire, « L'Histoire nous le dira », sur YouTube.

Des entretiens avec des personnalités, on peut retenir celui avec le pionnier de la viticulture au Québec, Christian Barthomeuf. Cet immigrant

français, qui s'est établi d'abord à Dunham, a été le premier, au début des années 1980, à réussir à faire pousser des vignes dans un but commercial au Québec. Il est également le père du cidre de glace, qu'il continue de produire à Frelighsburg, au pied du mont Pinacle.

Parmi les articles à caractère historique, il faut souligner ceux de Jean Aubry, sur la popularité des cocktails durant les années 1960, et de Rémy Charest, sur la progression de la consommation du vin à compter des années 1980. Il faut aussi mentionner le texte de l'historienne Catherine Ferland sur la relation, ponctuée d'embûches, entre les femmes et l'alcool au Québec.

UN PREMIER PAYSAGE PATRIMONIAL DÉSIGNÉ À RIVIÈRE-UELLE



PAYSAGE CULTUREL PATRIMONIAL

Accueil / Culture, loisirs et vie commun... / Culture / Paysage culturel patrimonial

Désignation paysage culturel patrimonial pour les secteurs des pointes aux Iroquois et aux Orignaux

La Municipalité, en partenariat avec la MRC de Kamouraska et Ruralys, travaille actuellement à l'obtention d'une reconnaissance nationale pour les paysages des pointes aux Iroquois et aux Orignaux.

Si la tendance se maintient, Rivière-Ouelle sera la première municipalité au Québec à recevoir cette nouvelle désignation formulée par le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC), celle de « Paysage culturel patrimonial ».



(<https://riviereouelle.ca/fr/culture-loisirs-et-vie-communautaire/culture/paysage-culturel-patrimonial>)

Le 30 août dernier, le gouvernement du Québec a procédé à la désignation du paysage culturel patrimonial des Pointes-aux-Iroquois-et-aux-Orignaux, situé à Rivière-Ouelle dans le Bas-Saint-Laurent. C'est la première fois que ce statut, prévu dans la *Loi sur le patrimoine culturel du Québec* de 2012, est octroyé par le gouvernement. Il souhaite ainsi contribuer à la conservation et à la mise en valeur des caractéristiques paysagères de ce territoire qui présente un intérêt historique, emblématique et identitaire.

Le paysage culturel patrimonial des Pointes-aux-Iroquois-et-aux-Orignaux est formé de deux pointes de terre s'avancant dans le Saint-

Laurent et de la portion du littoral comprise entre les deux, qui revêt l'aspect d'une succession de crêtes rocheuses boisées parallèles au fleuve. Sa superficie atteint 1 161 830 mètres carrés. Les caractéristiques paysagères du territoire désigné reposent sur ses particularités naturelles, le cadre bâti, la pratique de la pêche à l'anguille sur les battures du fleuve, la qualité visuelle et les vues sur l'estuaire du Saint-Laurent et les montagnes de Charlevoix, les aménagements paysagers des propriétés, le potentiel archéologique et les activités culturelles, récréatives et communautaires qui sont associées au lieu.

Ce sont la Municipalité de Rivière-Ouelle et la Municipalité régionale de comté de Kamouraska qui ont proposé la désignation de ce paysage culturel patrimonial. Cette désignation marque l'aboutissement d'une démarche qui s'est échelonnée sur plusieurs années. Elle permet désormais à ces deux instances d'encadrer les interventions réalisées dans le paysage culturel patrimonial. Ces interventions devront être conformes aux outils régionaux de planification et aux règlements municipaux qui auront intégré le contenu du plan de conservation élaboré par la Municipalité et la MRC.

Jacques Saint-Pierre